



Comité des statistiques

9^e réunion

29 septembre 2015 (14h30)

Milan (Italie)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

1. **Ordre du jour – à adopter** SC-55/15
 2. **Rapport sur la réunion du 4 mars 2015 – à approuver** [SC-54/15](#)
 3. **Respect du Règlement sur les statistiques – à examiner** à suivre
- Le Chef des opérations fera rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques.
4. **Table ronde sur les statistiques – à examiner** à suivre
- Le Comité examinera un rapport sur les travaux des tables rondes des statistiques pour discuter de la question de la fourniture et de la fiabilité de données statistiques.
5. **Facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, Liquide et soluble – à examiner** [SC-42/14](#)

L'article 2 de l'Accord de 2007 (Définitions) dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord et de nouveau tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble. Le dernier examen des facteurs de conversion a eu lieu en septembre 2011 (voir [ED-2123/11](#)). Le Comité examinera cette question.

À la demande des Membres pendant la réunion de mars 2015, le Secrétariat a pris contact avec des fabricants de café soluble. Le Chef des opérations fera rapport.

6. Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) – à examiner à suivre

Le Chef des opérations présentera des rapports sur les classifications des Arabicas et des Robustas et sur la mise en œuvre du PAQ.

7. Questions diverses – à examiner à suivre

Ordre du jour du Comité des statistiques : Le Chef des opérations invitera les Membres à examiner la préparation des rapports et points de l'ordre du jour permanent du Comité.

Définition de termes statistiques: Un document contenant les données et variables utilisées dans les statistiques de l'Organisation sera distribué.

8. Date de la prochaine réunion – à noter verbal

La prochaine réunion se tiendra à Addis Abeba (Éthiopie), pendant la 116^e session du Conseil (9 au 11 mars 2016).

REFERENCE DOCUMENTS
Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine (ICC-102-9)
Règlement sur les statistiques - Rapports statistiques (ICC-102-10)
Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs (ICC-105-17) ICC-105-17 Add. 1 (Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe En vigueur à compter du 1 octobre 2013)
Mandats des comités et organes consultatifs (ICC-110-13 Rev. 1 (Annexe VI))
Facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble
Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés (ICC-106-3)
Concepts et variables applicables aux données et utilisés dans les statistiques de l'Organisation (WP-Board 934/03)
Programme d'amélioration de la qualité – Modifications (ICC-Résolution No. 420)